

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue Jeudi, le 8 septembre 2011 à la salle du conseil de l'Édifice municipal de Lac-des-Aigles, situé au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles

Présences :

M.	Claude Breault, maire
MME	Marie-Claude Robichaud, conseillère # 2
	Nicole Beaulieu, conseillère # 3
	Nadia Sheink, conseillère # 5
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Roger Dubé, conseiller # 4
	Elzéar Lepage, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Claude Breault, maire. Madame Francine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

212-11

2. L'ECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 32.1 Appui à la FQM – Projet de loi n° 14, sur la mise en valeur des ressources minérales...
- 32.2 Appui au Club des 50 ans et plus – Ameublement,...
- 32.3 Rapport arpenteur
- 32.4 Reconnaissance GMA

Que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 1^{er} août 2011
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Indicateurs de gestion
- 7. Formation des élus le 10 septembre
- 8. État des revenus et dépenses à jour – Général, sécurité incendie, chalets
- 9. Camion incendie – Renouvellement emprunt Caisse 5 ans
- 10. Carte visa – Paiement internet – Transactions Accès D affaires
- 11. 4^e versement OMH
- 12. Paiement 2^e tranche Sûreté du Québec
- 13. Inspecteur municipal adjoint
- 14. Eaux usées – Suivi – Calibration, ..
- 15. Programme taxe d'essence – Modification de la programmation
- 16. Travaux Premier rang terminés
- 17. Contrat chemin d'hiver – Signataire
- 18. MT – Demande de remboursement système de phares
- 19. Demande à la CPTAQ – Projet
- 20. Tournée des détecteurs (octobre)
- 21. Gymkhana
- 22. Achat d'ordinateur
- 23. Achat de divan-lits, poêle et frigo pour les 2 chalets
- 24. Maison des Jeunes – Demande envoi collectif pour Bingo Le Banquier, 29 octobre salle municipale
- 25. Lettre d'une citoyenne
- 26. Coalition Urgence Rurale - Adhésion
- 27. Demande d'appui - Micro rafale à Biencourt
- 28. Demande d'appui - Organismes des bassins versants
- 29. Postes Canada
- 30. 30^e tournoi APEQ – Félicitations
- 31. Rencontre avec le nouvel agent de développement
- 32. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 33. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

213-11 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} AOÛT 2011

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 1^{er} août 2011 tel que présenté.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

214-11 4. COMPTES

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS :

Employés	Rémunérations selon échelle	<u>14 347,25 \$</u>
Revenu Québec	TPS à rendre	149,84 \$
Shaw direct	Câble août	45,07
Munic. (Petite caisse)	Jus, cartes, café,..	116,78
Telus	Téléphone	370,27
Hydro-Québec	Électricité et éclairage public	3 575,52
Ass. Maurice de Champlain	Frais d'émission (Réso 206-11 ½ ½ avec Gymkhiana)	175,00
Pauline Rodrigue	Conciergerie août et bibliothèque	<u>625,00</u>
	Total autres	<u>5 057,48 \$</u>
	TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS	<u>19 404,73 \$</u>

COMPTES À PAYER :

1. Auto Parts Plus	Fusil à graisse, nettoyeur à vitres, huile...	196, 8 \$
2. Beaulieu Francine	Remboursement livre	36,00
3. Beaulieu Berthier	Déplacements divers + 5 jours réseaux	130,26
4. Beaulieu Nicole	Remboursement fleurs – Gymkhiana	34,18
5. Blanchet, Giasson	½ honoraires piquetage – rue du quai	484,18
6. Breault Claude	Déplacements réunion et tournoi	94,40
7. Centre routier 1994 inc. (Le)	Tube et rép. autopompe sur garantie	35,13
8. Certified laboratories	Lubrifiant,..	1 040,07
9. Dépanneur chez Carolie	Lait, jus, glace,..	39,18
10. Dubé Michel	Remb. 3 viniens (Réso 66-11 Vin d'honneur Gymkhiana)	107,06
11. Dubé Raymond	Déplacements réseaux (23 jrs en août)	133,00
12. Dubé Mario	Rép. poêle sous sol	20,00
13. Entreprises Boucher & Santerre	Essence (Juillet et Août)	1 441,81
14. Excavations Régis Bérubé	Loc. machinerie-creusage de fossés Premier rang	2 829,90
15. Excavations Jean-Guy Roy inc.	Pierre 2'' et gravier naturel, 0 ¾ - Premier rang	2 252,52
16. Information	Rép. ordinateur configuration pour Portail Aff. munic.	135,14
17. L'As du camion	Silencieux, vérif. camion,..	285,41
18. Lavoie Francis	Déplacement	10,40
19. Malenfant Alain	Formation eaux usées	83,80
20. Matériaux du Lac (Les)	Peinture, pinceaux, bague ponceau,....	667,78
21. Métal A.P.	Kit cylindre, barre rotation niveleuse	376,98
22. Moteurs électriques B. V. inc.	Peinture Inter 93	172,78
23. MRC de Témiscouata	5 livres du Témiscouata	100,00
24. Nettoyeur Christine	Service juillet et août	61,52
25. Peterbilt	Pièces Ford 94	418,28
26. Pièces d'auto Rimouski	Fournitures garage, boulons, nettoyant,....	291,72
27. Portes de garage Le Clairon inc.	Ressorts (2)	113,93
28. Postes canada	4 Envois collectifs	124,73
29. RIDT	- Recyclage et collecte	6 442,98
	- Vidanges des fosses urgentes (5)	825,00
30. Sani-Express	Sacs verts (2 caisses), savon linge, ...	246,64
31. Sani-Lang	Vacuum stations PP1-PP2	3 156,88
32. Scie mécanique L. Ouellet inc.	Filtres à air, chaîne,..	55,79
33. Servitech	Tenue à jour et transfert métrique	4 313,34
34. Solutions Témis	2 agendas – Parc Natur'Ailes	58,08
35. Spécialités électriques	Fil, lampe exigence MTQ	<u>367,34</u>
	TOTAL COMPTES À PAYER	<u>27 182,89 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu lettre de la Sécurité civile nous informant que M. Hugo Martin est le conseiller affecté au Bas-Saint-Laurent et qu'il peut répondre à toutes nos questions sur ce sujet.
2. Carte de remerciement de la Fabrique pour la municipalité et le temps de Berthier pour l'entretien du terrain de l'Église.
3. Le 5 août reçu le papier du médecin tel que demandé à l'inspecteur adjoint.
4. Tamisage Rivière-du-Loup, nous informe qu'ils ont un permis du ministère de l'environnement pour le recyclage de béton et de brique. Un questionnaire accompagne cette lettre.
5. Lettre de V Télécom nous informant qu'ils ont de nombreuses années d'expérience dans l'installation de ligne, de tour, d'antenne,...
6. Le 4 août, XplorNet nous informe que le réseau Wi MAX 4G pour l'internet haute vitesse a été déployé dans notre municipalité. Le maire nous informe que cela ne se fera pas avant octobre.
7. Reçu les statistiques annuelles des appels de la CAUREQ.
8. Des formations urgence vie auront lieu en 2012 pendant 5 sessions.
9. Invitation à assister à un souper-conférence « Réussir malgré les embûches » à la salle Témiscouata du Centre des Loisirs de Témiscouata-sur-le-Lac samedi le 10 septembre à 18 h 30 au coût de 50 \$.
10. Le CRÉ organise une campagne de sensibilisation au Transport collectif,...

6. **INDICATEURS DE GESTION**

La directrice générale a remis à chaque élu le tableau des indicateurs de gestion obligatoires pour 2010 qu'elle déposera sur le site du MAMROT.

7. **FORMATION DES ÉLUS – 10 SEPTEMBRE**

La directrice générale rappelle aux élus que la formation a lieu samedi le 10 septembre à Dégelis.

8. **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - GÉNÉRAL, SÉCURITÉ INCENDIE, CHALETS**

La directrice générale a remis à chaque élu les différents états des revenus et dépenses du 1^{er} janvier au 31 août 2011.

215-11

9. **CAMION INCENDIE – RENOUELEMENT EMPRUNT 5 ANS CAISSE**

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme son acceptation du taux d'intérêt à 4,46 % pour son emprunt renouvelable pour le camion incendie auprès de la caisse populaire Desjardins de la Vallée-des-Lacs, pour 5 ans prenant fin en 2015.

Que le maire et la directrice générale soient mandatés pour signer ces documents.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

216-11

10. **CARTE VISA – PAIEMENT INTERNET – TRANSACTIONS ACCÈS D AFFAIRES**

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à effectuer seule les transactions sur Accès D Affaires et qu'elle en fasse rapport à chaque réunion.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

217-11

11. **4^e VERSEMENT OMH**

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse le chèque pour le 4^e versement à l'OMH pour 2011 au montant de 1 094,25 \$ (02-52000-963).

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

218-11

12. **PAIEMENT 2^e TRANCHE – SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la 2^e tranche pour 2012 pour la Sûreté du Québec au montant de 11 402 \$ tel que budgété et requis pour le 31 octobre. (02-21000-441).

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

219-11 13. INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que Monsieur Raymond Dubé soit engagé pour son dernier contrat à temps partiel pour l'hiver 2011-2012 comme préposé à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout pour la période du 12 septembre 2011 au 28 avril 2012 – Travail de 33 semaines.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie à M. Raymond Dubé, comme établi à l'adoption du budget 2011 un montant hebdomadaire de 85,12\$ + vacances de septembre au 31 décembre 2011 et pour 2012 majoré de 3 % son salaire soit 85,12 \$ x 3 % = 87,68 \$ + 6% vacances = 92,94 \$ / semaine.

TÂCHES INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT – PRÉPOSÉ AQUEDEC...- HIVER 2011-2012

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les principales responsabilités et tâches reliées au travail de l'inspecteur municipal adjoint et préposé à l'entretien des services d'aqueduc et d'égouts à temps partiel l'hiver, comme suit :

1. Effectuer selon l'horaire de travail une surveillance 6 jours/semaine (sauf le dimanche à moins d'urgence) des réseaux d'aqueduc et d'égouts, faire les réparations et l'entretien lorsque nécessaires. S'il y a impossibilité de faire la surveillance, l'employé doit avertir son supérieur, M. Berthier Beaulieu.
2. Aider M. Denis Morin à compléter et mettre à jour le nouveau guide sur l'acquisition des données... , registre d'entretien des bornes incendie adopté par le conseil municipal.
3. Se conformer à toutes dispositions et à toutes tâches qu'exigent le code municipal, les procès-verbaux ou les règlements concernant les fonctions du surveillant pour les services d'aqueduc et d'égouts.
4. Effectuer tous travaux (Entrée d'eau et d'égouts, réparation, entretien des bornes fontaine, etc...) exigés par la municipalité et voir à ce que ces travaux soient faits conformément aux dispositions de la loi, des procès-verbaux ou des règlements qui les régissent.
5. Exécuter tous les travaux exigés par son supérieur M. Berthier Beaulieu ou par le maire et de voir à ce que ces travaux soient faits conformément aux dispositions de la loi, des procès-verbaux ou des règlements qui les régissent.
6. Il est strictement défendu de faire des travaux sur des terrains n'appartenant pas à la Municipalité avec ou sans machinerie appartenant à la municipalité.
7. L'utilisation de tout matériel roulant (niveleuse, rétrocaveuse, camions,...) devra être faite suite à l'approbation du contremaître et il en va de même pour tout déplacement à effectuer hors des limites de la Municipalité de Lac-des-Aigles.
8. En tout temps, l'inspecteur municipal adjoint et préposé à l'entretien des services d'aqueduc et d'égouts doit agir pour les intérêts de la municipalité autant par ses paroles que par ses gestes.
9. Il est strictement interdit de faire embarquer des passagers dans les véhicules ou machinerie appartenant à la Municipalité, sauf en cas de force majeure, exemple : accident, etc. ou personnes pré-autorisées par la municipalité. Les enfants et visiteurs ne sont pas autorisés à circuler dans le garage municipal (employés seulement).
10. Il est strictement interdit pour le personnel de la municipalité de consommer des boissons alcoolisées ainsi que des drogues dans les véhicules et bâtiments appartenant à la municipalité, et de conduire en état d'ébriété un véhicule appartenant à la municipalité.
11. L'inspecteur municipal adjoint et préposé à l'entretien des services d'aqueduc et d'égouts ne pourra en aucun temps se servir du camion, des équipements municipaux et du garage pour des fins personnelles.
12. L'inspecteur municipal adjoint et préposé à l'entretien des services d'aqueduc et d'égouts devra faire les efforts nécessaires pour ne pas laisser traîner aucun outil, ni équipement que ce soit.
13. Le maire et le contremaître municipal sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Aigles le contrat relatif à cet engagement.
14. À la fin de ce dernier contrat aucune heure ne pourra être en banque.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT ET DERNIER CONTRAT À TEMPS PARTIEL, EN AVOIR CONVENU ET EN ÊTRE SATISFAIT, ONT SIGNÉ À LAC-DES-AIGLES, CE ____^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

220-11 14. EAUX USÉES – SUIVI, CALIBRATION,..

Lettre du Ministère du développement durable,.. (à lire) donc pas de correctifs à faire au marais

Moteurs électriques BV inc. offre au coût net de 4 351,55 \$ de faire la modification au panneau de contrôle, afin de contrôler les supresseurs en alternance et/ou combiné. (Admissible à la taxe d'essence) + Actuel conseil 3 000 \$ (égout) + clôture et affiche (eaux usées) 100 \$ + mécanisme empêchant les solides 500 \$ (eaux usées) = 7 951,55 \$.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Moteurs électriques BV inc. afin de faire la modification à la programmation,.. au coût net de 4 351,55 \$ et ajoute aussi les autres travaux pour un total de 7 951,55 \$ à inclure dans la nouvelle programmation du point 15.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

221-11 15. PROGRAMME TAXE D'ESSENCE – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION TRAVAUX ROUTE 232TRAVAUX ROUTE 232.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la niveleuse en échange d'un service à la compagnie Excavations Walter Gagné en autant que celle-ci paie l'essence et assume la responsabilité des bris qui surviendraient lors de leur utilisation. Le permis de conduire et les cartes du conducteur de l'entreprise doivent être présentés au bureau municipal afin d'être vérifiés et acheminés aux assurances municipales.

Il est convenu par cette entente que la Municipalité ne charge pas de frais de location étant donné que l'entreprise s'engage à effectuer du remplissage et du nivelage sur certains terrains municipaux avec leur Bulldozer.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

222-11 PROGRAMME TAXE D'ESSENCE – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

Coût des trottoirs pour la municipalité (subvention MTQ enlevée) à 120,90 \$/mètre carré :

Trottoir de 1,2 mètres : De Jean-Rioux à Rte de Biencourt : 22 312,80 \$ + taxes= 24 304,22 \$ net

Si trottoir de 1,2 mètres : De Rte de Biencourt au 1 Principale : 37 188 \$ + taxes= 40 507,03 \$ net

Si trottoir de 1,4 mètres : De Rte de Biencourt au 1 Principale : 51 696\$ + taxes= 56 309,87 \$ net

Grand total net des trottoirs : 1,2 mètres 24 304,22 \$ + 1,4 mètres 56 309,87= 80 614,09 \$

Et de mettre le montant figuré pour la rue du Quai environ 25 000 \$ sur la réfection des routes du Rang Bédard et du Premier rang.

La Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les trottoirs de dimension de 1,4 mètres de Jean-Rioux à la route de Biencourt et de 1,5 mètres de la route de Biencourt jusqu'au 6 rue Principale (côté sud) selon l'offre du ministère des Transports et inclue ces correctifs à la présente modification de la programmation qui-suit :

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou*

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu des corrections à la programmation ci-haut présentée et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme pour un total de 70 224 \$;

Travaux pour maintenir le niveau d'investissement municipal		
Désignation des travaux	Année de réalisation	Coûts prévus
Travaux au rang Bédard	2009	49 657 \$
Travaux rang 3	2010	20 567 \$
TOTAL		70 224 \$

Travaux de priorité 1 - La mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées		
Désignation des travaux	Année de réalisation	Coûts prévus
Réfection station de pompage PP1 - Correctif majeur-système d'avertissement	2010	40 000 \$
Réponse au MDDEP pour correctifs PP1-PP2 Travail d'Actuel conseil avec Moteurs électriques BV	2011	8 000 \$
TOTAL		48 000 \$

Travaux de priorité 4 - La voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ponts ou les autres ouvrages d'art municipaux, les rues municipales ou les autres routes locales)		
Désignation des travaux	Année de réalisation	Coûts prévus
Réfection Rang Bédard 2010	2010	17 674 \$
Réfection Premier rang 2010	2010	23 720 \$
Réfection Rang Bédard et Premier rang 2011-12-13	2011-2012-213	127 776 \$
Trottoirs Route 232 ouest 2011	2011	80 707 \$
Trottoirs Route 232 est 2012	2012	60 000 \$
Réfection Nord-du-Lac 2013	2013	99 000 \$
Total des coûts des travaux de priorité 4		408 877 \$
Le total des travaux des priorités 1 à 4 doit être égal à la subvention 456 877 \$. Le maintien investissement municipal de 70 224 \$ apparaîtra ailleurs sur le formulaire du ministère		456 877 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

223-11 16. TRAVAUX PREMIER RANG TERMINÉS

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Premier rang pour un montant net subventionné de 22 470,10 \$ (en 2010 : 27 164,79 \$) et joint à la présente copie les pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. CONTRAT CHEMIN D'HIVER – ABRASIF - SIGNATAIRE

224-11

PRIX DE L'ABRASIF*Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le nouveau montant fixé par le MT pour l'abrasif soit à 10,98 \$/tonne métrique pour les 3 ans terminant à la saison hivernale 2013-2014.**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

225-11

CONTRAT DES CHEMINS D'HIVER - SIGNATAIRE*Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne signe pas le contrat immédiatement mais demande avant au Ministère des Transports que la virée vers Esprit-Saint soit améliorée, que ceux-ci viennent d'abord rencontrer le contremaître municipal et conducteur de machinerie hivernale, M. Berthier Beaulieu.**Alors ce sujet sera traité ultérieurement à cette rencontre.**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

226-11

18. MT- DEMANDE DE REMBOURSEMENT SYSTEME DE PHARES*Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte les factures à Spécialités électriques RDL inc. pour l'achat d'un système de luminaires exigé par le MT pour la niveleuse, au montant total de 2775,67 \$ (taxes incluses) et en demande le remboursement jusqu'à un maximum de 2 500 \$ au Ministère des Transports tel qu'ils le mentionnent dans leur lettre.**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

227-11

19. DEMANDE À LA CPTAQ - PROJETAVIS POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE À LA CPTAQ À LAC-DES-AIGLES (Réso suggérée par la MRC Mme Constantin)*ATTENDU QUE* la municipalité de Lac-des-Aigles présente une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture dans la zone agricole pour un terrain d'une superficie totale de 65 000 m², situés sur le lot 5, rang III Nord Ouest, Canton Biencourt à Lac-des-Aigles, relativement à une demande de bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier.*ATTENDU QUE* la municipalité de Lac-des-Aigles a étudié la demande en se basant sur les 10 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :*1° et 2° : Le potentiel agricole de la parcelle visée par la présente demande est de classe 4 et 7 selon l'inventaire des terres du Canada, soit de même catégorie que les terrains avoisinants. Le site n'est actuellement pas exploité pour des fins agricoles et est boisé.**3° : La présente demande n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes ou futures et actuellement, aucun terrain à proximité du site n'est exploité pour l'agriculture.**4° : Le projet n'entraînera aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements. L'exploitation de la carrière n'a aucune conséquence à l'extérieur du terrain.**5° : La présente demande ne peut-être faite ailleurs que sur le lot visé étant donné le potentiel d'exploitation de sable et gravier existant sur ce lot.**6° : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. Les terrains visés et avoisinants sont essentiellement boisés et aucun terrain contigu n'est cultivé.**7° : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.**8° : Le secteur visé par la présente demande est d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, toutefois, le potentiel agricole du lot est relativement faible. Le terrain se situe dans un milieu agroforestier homogène.*

9° et 10° : Les bénéfices économiques pour la municipalité sont l'approvisionnement à moindre coût pour tous ses besoins en sable et gravier ;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion a été jugée, en vertu de l'article 78 du chapitre 26 des Lois du Québec 1996, conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles,

ATTENDU QUE le projet ne peut se réaliser ailleurs que sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le projet n'aurait pas d'impact significatif sur les activités agricoles en milieu agricole ;

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande l'autorisation d'exploiter une carrière sablière pour ses propres besoins respectant les 10 critères de la loi.

Qu'elle autorise la directrice générale à acquitter les droits exigibles à la CPTAQ de 264 \$ par chèque.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

228-11 20. **TOURNÉE DES DÉTECTEURS (OCTOBRE)**

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles augmente de 3 % le montant fixé en 2010 à 750 \$ pour la tournée des détecteurs.

Tournée, qui cette année, sera effectuée par tous les pompiers divisés par rue. Que le montant établi ainsi à 775 \$ sera payé par chèque à la brigade à la fin de la tournée complète des détecteurs qui s'en servira pour faire l'achat d'équipements en sécurité incendie.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. **GYMKHANA**

229-11 21.1 **FACTURES À PARTAGER ASSURANCES – DÉCORATIONS – BUFFET..**

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles envoie au Comité du Gymkhana tel qu'entendu (Réso une facture correspondant à la moitié des coûts des assurances et des frais de Les Assurances Maurice de Champlain pour un total de 905 \$.

Qu'elle en déduise le montant des décorations qu'elle doit à Gymkhana de 88,60 \$ qui sont entreposées dans le kiosque # 6 aux Loisirs.

Qu'elle déduise aussi la différence du coût du buffet et du vin d'honneur qui fut moindre que 750 \$ soit 102.90 \$ (vin net) + buffet payé 500 \$ = 602.90 \$ donc un montant de 147,10 \$ en moins.

Donc quelle demande à Gymkhana de lui rembourser 905 \$ - 88,60 \$ - 147,10 \$ = 669,30 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

230-11 21.2 **GYMKHANA - FÉLICITATIONS**

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite le comité organisateur (Vicky Bérubé, la présidente, la vice-présidente, et tous les administrateurs ainsi que, la coordonnatrice, Julie Ouellet pour leur excellent travail grâce auquel la 3^e Édition du Gymkhana – Festival des cowboys 2011 a connu un succès monstre cette année autant par la participation aux courses qu'aux différentes activités, repas, brunch, méchoui, veillées,... Sans oublier l'incommensurable travail des bénévoles attentionnés tout au long de la fin de semaine et celles et ceux qui ont travaillé dans l'ombre, sans qui le Gymkhana ne pourrait être ce qu'il est devenu.

Toutes et tous et chacune et chacun méritent un FÉLICITATION particulier. Et une invitation certaine à participer à la 4^e Édition prévue en 2012.

Félicitations et merci de rendre Lac-des-Aigles encore plus vivant.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

231-11

21.3 DEMANDE À PATRIMOINE CANADA**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le comité Gymkhana dans sa demande de subvention à Patrimoine Canada.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

232-11

22. ACHAT D'ORDINATEUR**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à faire l'achat d'un ordinateur (sans l'écran) avec plus de mémoire étant donné entre autres, la configuration nouvelle de PG... et aussi à y faire faire l'installation par Informatique et de vider le sien pour le donner à la Fabrique tel que résolu plus tôt cette année.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23. ACHAT DE DIVAN-LITS, POÊLES ET FRIGOS POUR LES 2 CHALETS

233-11

CHOIX POUR L'ACHAT**3 offres :**

Par chalet	Meubles Tardif	Dubé et Frères	Tanguay
Cuisinières 30 "	GE 349 \$	Inglis 400 \$	Frigidaire 449.95 \$
Réfrigérateur 17 pi ³ blanc 64 " de haut	Moffat 459 \$	Inglis 519 \$	Frigidaire 599.95 \$
Sofa-Lit régulier	575 \$	600 \$	699.99 \$
Total	1 383 \$	1 519 \$	1 749.89 \$
TPS	69.15 \$	75.95 \$	Taxe payée
TVQ	123.44 \$	135.57 \$	Taxe payée
TOTAL	1 575.59 \$	1 730.52 \$	1 749.89 \$

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 2 divan-lits, frigo et poêle chez Meubles Tardif l'offre la plus basse au coût total de 1 575,59 \$/ chalet x 2, taxes et livraison incluses.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

234-11

VENTE POUR LES VIEUX MEUBLES PAR APPEL D'OFFRES**Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles vende par appel d'offres par envoi collectif à la population les 2 divan-lits, frigo et poêle des chalets dès réception des nouveaux meubles.

Les détails pour les soumissions seront tous spécifiés sur l'envoi collectif.

Les plus hauts soumissionnaires seront retenus pour chacun des meubles par la directrice générale et l'inspecteur lors de l'ouverture des soumissions et un rapport sera fait à la prochaine réunion du conseil suivant la vente.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

235-11 24. MAISON DES JEUNES – DEMANDE ENVOI COLLECTIF POUR BINGO LE BANQUIER LE 29 OCTOBRE DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer le coût d'un envoi collectif pour annoncer le Bingo (avec permis) Le Banquier organisé par la Maison des jeunes (OBN(L) samedi le 29 octobre prochain ici à la salle municipale.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

236-11 25. LETTRE D'UNE CITOYENNE

En réponse à une 3^e lettre d'infraction concernant un chien aboyant sur la propriété du 70-b où Mme Noëlla Caron habite, celle-ci écrit une lettre à la municipalité l'avisant qu'elle attachera son chien dans la cour arrière dorénavant.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles réponde à Mme Caron que si elle respecte le règlement entre autres, en ne nuisant pas à la tranquillité, elle n'aura pas d'amendes.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

26. COALITION URGENCE RURALE - ADHÉSION

Coût annuel de 100 \$/ année pour l'adhésion. Demande non retenue.

237-11 27. DEMANDE D'APPUI – MICRO-RAFALE À BIENCOURT

Considérant que le 23 juillet dernier, une micro rafale touchait principalement la municipalité de Biencourt. Dans ce corridor de vent et de grêlons, 19 producteurs acéricoles ont été touché à des niveaux variés et ce à différents endroits dans la même érablière.

Considérant que l'estimation visuelle des dégâts propose la perte de 11 000 entailles ;

Considérant que cette perte impliquera un manque à gagner annuelle de l'ordre de 77 000 \$;

Considérant que ces dégâts ne sont pas assurables ;

Considérant que les dépenses de remise en production des secteurs touchés nécessitent des déboursés financiers de l'ordre de 450 000 \$ uniquement pour la récupération et la remise en état de produire ;

Considérant que l'acériculture demeure le fleuron de notre économie locale et régionale ;

Pour ces raisons, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie tous les producteurs acéricoles touchés, entre autres, ceux de Lac-des-Aigles et de Biencourt, dans leur démarche pour obtenir un support financier facilitant la remise à niveaux de leurs installations.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

238-11 28. DEMANDE D'APPUI – ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS

Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement en 1972 ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant.

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

CONSIDÉRANT l'adoption du Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau de 2000 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la Politique nationale de l'eau qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

CONSIDÉRANT la première orientation de la Politique nationale de l'eau qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau ;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique)

ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en oeuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau ;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soutienne l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- 1) l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par O'BV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- 2) par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux O'BV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- 3) la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

29. POSTES CANADA

Appel reçu appel de Postes Canada qui ont discuté avec le maire expliquant qu'ils procéderont à la tournée des boîtes aux lettres et écriront à chaque propriétaire si sa boîte est sécuritaire ou non. Attendre l'évolution du dossier...

239-11

30. 30^E TOURNOI DE L'APEQ - FÉLICITATIONS

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite la Brigade incendie de Lac-des-Aigles pour leur participation les 3-4 septembre dernier au 30^e Tournoi de l'APEQ à Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

31. RENCONTRE AVEC LE NOUVEL AGENT DE DÉVELOPPEMENT

M. Pierre Daigneault, nouvel agent de développement a rencontré le maire hier soir.

32. AFFAIRES NOUVELLES

240-11

32.1 APPUI À LA FOM CONCERNANT LE PROJET DE LOI N° 14, SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable ;

Que la FQM soit autorisée à transmettre une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Kfiadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

241-11

32.2 APPUI AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS – AMEUBLEMENT...**Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le Club des 50 ans et plus – L'Envol des Aigles dans leur demande d'aide financière de 10 000 \$ pour l'achat d'ameublement, cafetières (2)...

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

242-11

32.3 RECONNAISSANCE**Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte à l'ADMQ les frais demandés pour la reconnaissance à obtenir du titre de GMA – Gestionnaire municipal agréé obtenu en 2007 par la directrice générale en poste Mme Francine Beaulieu au coût de 215 \$ plus taxes.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

243-11

32.4 RAPPORT ARPENTEUR**Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les plans de la rivière des aigles tels que préparés par les arpenteurs et en acquitte les frais sur réception de la facture, aux arpenteurs Blanchet Giasson.

Qu'elle envoie une copie du plan à la MRC pour que M. Denis Bergeron en tienne compte et nous fasse part par écrit de sa réponse.

Copie conforme au député M. Irvin Pelletier.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

244-11

33. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale et secrétaire trésorière
